



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Les systèmes de régulation de la HACA bientôt installés aux Îles Comores

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)

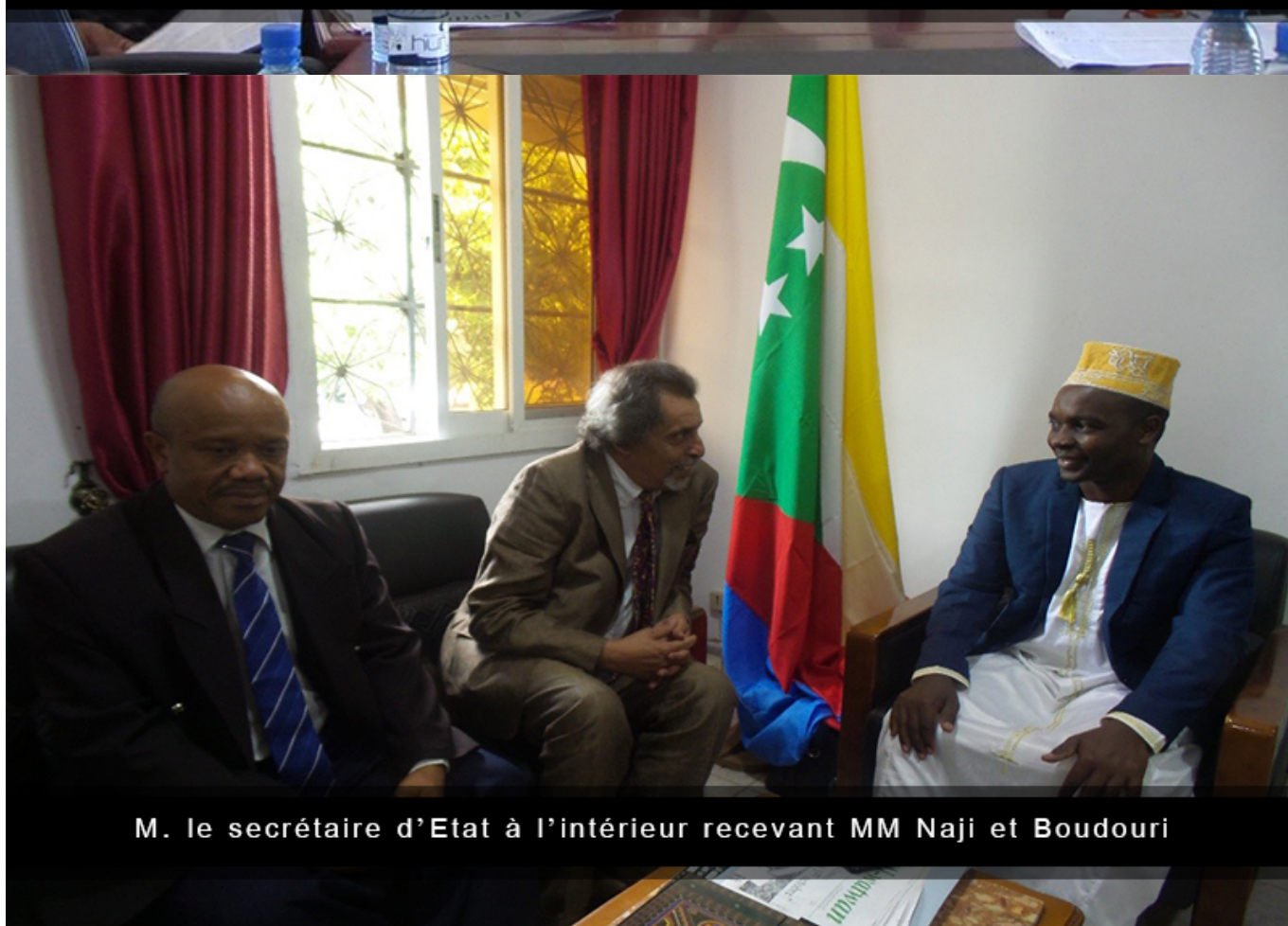
Les systèmes de régulation de la HACA bientôt installés aux Îles Comores

29 sep 2018





Le Conseil du CNPA présidé par M. Boudouri



M. le secrétaire d'Etat à l'intérieur recevant MM Naji et Boudouri



Séances de présentation des systèmes « HMS » de la HACA au siège du CNPA



Démonstration à distance des outils HACA de reporting



Fondateur de la radio privée « Hayba Fm » recevant MM. Naji et Boudouri



Visite de la télévision publique URTC



Du 25 au 29 septembre, une délégation de la HACA, conduite par le Directeur Général et comprenant le Directeur des systèmes informatiques, M. Najib Bouezmarni et M. Adil Bourbat, manager technique des systèmes de reporting, s'est rendue à Moroni (capitale de l'Union des Comores, république fédérale de 800.000 habitants, indépendante depuis 1975) à l'invitation du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA). Cette visite chez l'homologue comorien fait suite à nombre d'échanges entre les deux instances, dont notamment, une visite de manifestation d'intérêt effectuée au Maroc par les responsables du CNPA qui a été installée en juillet 2012, sous la Présidence de Mohamed Jaffar Abbas (lauréat de l'ISIC de Rabat). La mission de la HACA à Moroni est donc l'ultime étape avant l'acquisition par le régulateur comorien des systèmes informatiques de reporting, d'archivage et de traitement de contenus audiovisuels (outils : Haca Médias Solutions, « HMS »). Ces systèmes, brevetés, de la HACA sont déjà en service au Tchad, en Tunisie, en Mauritanie, au Sénégal, au Niger, au Bénin et en Belgique. Et la HACA prépare pour les mois à venir de similaires partenariats d'acquisition avec le Togo, le Mali, la Tanzanie, le Cameroun, le Cap Vert et la Moldavie.

Recue par M. Mohamed Boudouri, Président du CNPA, entouré des huit autres membres du Conseil de l'instance et certains cadres techniques, la délégation marocaine a exposé, durant deux journées, les différents systèmes qu'utilise la HACA, sur différents registres de la régulation. Tout particulièrement pour le reporting en période hors élections comme en périodes électorales pour lequel le CNPA a manifesté un fort et assez urgent intérêt. Ces exposés concernent donc le suivi et le traitement de régulation des programmes audiovisuels à propos de divers objectifs, missions de régulation, normes et valeurs, que partagent la HACA et le CNPA : pluralisme politique, diversité culturelle et linguistique, droit à l'information, archivage, respect des règles déontologiques etc.

M. Naji a inauguré ces échanges, au siège du CNPA, par un exposé historique, politique et

institutionnel sur la régulation au Maroc et sur le paysage audiovisuel national, avec certains éclairages pertinents sur les modèles de régulation de par le monde. Avant de partager ce panorama, plus tard, avec le Secrétaire d'État à l'Intérieur, au siège de son ministère. Le Secrétaire d'État a, à cette occasion, exprimé à M. Naji, qu'accompagnait M. Boudouri, l'excellence des relations multiples et historiques entre le Royaume du Maroc et l'Union des Comores, et que cette coopération sur la régulation des médias vient illustrer concrètement et utilement, souligna-t-il.

Au cours de ce séjour d'exploration et d'information, M. Naji, en compagnie de M. Boudouri, a rendu visite également à l'Office de la Radio et de la Télévision (ORTC, de service public), s'informant sur ses équipements de production, de diffusion et d'archivage, sur ses ressources humaines en charge des contenus ou de management, ses programmes de formation continue et ses accords de coopération, notamment avec la SNRT, l'ASBU, L'Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'*Afrique* (URTNA)... Le Directeur de la HACA a également rendu visite, en compagnie du Président du CNPA, à la radio privée généraliste « Hayba FM », donnée pour bénéficier d'un fort taux d'audience, où il a eu des échanges professionnels avec son fondateur et directeur général.

Pour leur part, MM. Bouezmarni et Bourbat ont procédé, durant les quatre jours de la mission, à l'élaboration des diagnostics et des états des lieux nécessaires concernant les équipements, les espaces et les ressources humaines dont dispose le CNPA, ainsi que les offres de matériels sur le marché comorien, dans la perspective de préparer un prévisionnel précis pour le déclenchement du processus de transfert des technologies et des compétences de la HACA à son homologue de l'archipel. Un processus qui comportera des séquences d'installation de matériels, de formations des équipes comoriennes au Maroc et sur place, des tests in situ et à distance. Sachant que le CNPA devra assurer la régulation aussi bien des médias installés dans la capitale du pays (chef-lieu de l'île Ngazidja ou Grande Comore) que les médias des deux autres îles de l'Union, Mohéli et Ndzouani... Soit un total de de 4 télévisions privées, en plus de la radio et télévision publiques (ORTC), 12 radios privées en majorité locales, diffusant sur des bassins limités sur l'une des trois îles de la république. Selon les responsables du CNPA, la population de l'île de Mayotte suit de près les médias de l'Union, même si cette quatrième et historique partie de l'archipel a choisi, par référendum en 2011, de s'intégrer à la France.

<https://alwatwan.net/societe/medias-vers-un-meilleur-suivi-des-programmes-audiovisuels.html> [2]

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

<http://alwatwan.net/societe/medias-vers-un-meilleur-suivi-des-programmes-audiovisuels.html>